



Peyrolles-info

134

Conseil municipal du 24 février 2017

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin.

Absent : Thierry Ponsin, procuration à François Abbou

Secrétaire de séance : Pierre Hénon.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2016 et répond à toutes les questions. Le compte s'établit ainsi :

| Compte Administratif de la commune 2016 (M14) | | | | | |
|---|-----------------------------|------------|-------------------|---|-----------------------|
| | RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 | | | RESULTATS GLOBAUX | |
| | RECETTES | DEPENSES | RESULTAT 2016 | REPORTS ANTERIEURS | RESULTATS PAR SECTION |
| FONCTIONNEMENT | 106 089,53 | 86 018,16 | 20 070,37 | 126 583,88 | 146 654,25 |
| INVESTISSEMENT | 44 835,07 | 80 990,57 | -36 155,50 | 30 647,31 | -5 508,19 |
| TOTAL DES SECTIONS | 150 924,60 | 167 009,73 | -16 085,13 | Résultats globaux = Résultats 2016 + reports 2015 | 141 146,06 |

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des cinq membres présents le compte administratif du budget communal 2016.

2. COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2016

Le compte de gestion a été établi par Monsieur Pascal Fritisse, receveur municipal à la trésorerie d'Anduze. Il présente bien les mêmes chiffres que le compte administratif.

Il n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

Le maire propose de :

- reporter au compte R-002 en section de fonctionnement la somme de 141 146,06 € ;
- reporter au compte D-001 en section d'investissement la somme de - 5 508,19 € ;
- reporter au compte R-1068 en section d'investissement la somme de 5 508,19 €.

Accord du conseil à l'unanimité

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions 2016 sont reconduites.

Les subventions à la coopérative scolaire de l'école communale et au collège de Saint-Jean du Gard sont ajustées en fonction du nombre d'enfants de la commune qui y sont respectivement inscrits.

Il est d'autre part décidé de subventionner l'association L'Oustal qui fait un travail social important pour l'ensemble de la vallée.

Il en résulte l'ensemble des subventions aux associations :

| Nom des bénéficiaires | Subventions 2016 |
|---|------------------|
| Abraham Mazel – St Jean du Gard | 50 € |
| Association chasse Peyrollenque – Peyrolles | 150 € |
| La Truite Salamandre – St André de Valborgne | 50 € |
| Vita Vallée – L'Estréchure | 50 € |
| La Diligence – St André de Valborgne | 50 € |
| SMAC – L'Estréchure | 50 € |
| Châtaignes et Marrons – St Privat des Vieux | 50 € |
| Restaurants du Cœur – St Jean du Gard | 50 € |
| Club cévenol – Anduze | 25 € |
| L'Oustal – St Jean du Gard | 100 € |
| Coopérative scolaire de l'École communale de St Jean du Gard pour les deux enfants de la commune de Peyrolles qui y sont élèves | 100 € |
| Association Sportive du collège Marceau Lapierre – St Jean du Gard - pour les deux enfants de la commune de Peyrolles concernés | 100 € |
| Total | 825 € |

Accord unanime du conseil

5. TARIF DE L'EAU 2017

Le maire rappelle les possibilités de majoration du prix du mètre cube pour les détenteurs de piscine et/ou les consommations largement au-dessus de la moyenne.

Le conseil décide de reconduire les tarifs 2016 soit :

- 1,15 € par m³ d'eau consommé,
- 68,00 € par compteur loué.

Accord unanime du conseil

6. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2017

Ajout au tableau des amortissements des dépenses d'alimentation en eau potable 2016 pour un montant de 2 232 €. D'autre part il n'y a plus d'amortissement au titre du Plan local d'urbanisme.

Accord unanime du conseil

7. TRANSFERT DES COMPÉTENCES URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les communautés de communes exerceront de plein droit la compétence PLU (plan local d'urbanisme) à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Le maire expose que le transfert à un échelon intercommunal de la compétence urbanisme paraît particulièrement inopportun. Ce transfert priverait les communes et les conseils municipaux de déterminer librement leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le conseil s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires

8. CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PONT DU GARD

L'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard propose une nouvelle convention. La commune doit toujours s'engager à reprendre la communication de l'EPCC dans ses supports de communication, en échange tout habitant domicilié sur la commune aura accès gratuitement au Site du Pont du Gard (site, espaces muséographiques et stationnement) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois justifiant de son domicile à l'année dans la commune.

Accord unanime du conseil

9. CONVENTION DE DÉNEIGEMENT

Une nouvelle convention n'a pas pu être établie à temps, ce point est reporté.

10. CHAUFFERIE BOIS À LA PLANQUE

Il existe actuellement un projet de mise en place d'une usine de fabrication de plaquettes bois à Saumane coordonné par la Chambre de commerce du Gard. Dans ce cadre il serait intéressant d'étudier la possibilité d'installer une chaufferie bois pour les logements communaux de La Planque. Pour ce faire il faut dans un premier temps demander des devis pour évaluer les coûts et les subventions possibles.

Accord unanime du conseil pour demander des devis

11. AVENANT AU BAIL DE LA PLANQUE REZ DE CHAUSSÉE

Le bail actuel interdit la sous-location. Demande du locataire de modification du bail pour pouvoir sous-louer pour un montant proportionnel à la partie du logement sous-loué.

Le maire quitte la réunion.

Accord unanime du conseil

12. AMBULANCE DES POMPIERS

Suite à l'incident où les pompiers ont mis très longtemps à secourir une enfant handicapée ayant un problème de santé urgent et vital car l'ambulance était trop basse pour emprunter le chemin, compte tenu des nombreuses habitations de la commune qui sont desservies par des chemins chaotiques, le conseil réclame la dotation d'une ambulance 4x4 pour le Centre de secours de Saint Jean du Gard comme c'est le cas pour plusieurs autres centres de secours du Gard. Le Maire se mobilisera auprès des communes concernées sur le territoire de la caserne de Saint Jean Du Gard.

Accord unanime du conseil

La séance est levée à 19h40.

La commune de Trèves lance une souscription pour la restauration de son Pont vieux datant de la construction de l'ancienne voie romaine. Actuellement, le pont présente une dégradation des jointures due au temps, aux infiltrations d'eau et aux racines de lierre qui s'incrusteront entre les pierres et qui les descendent. Les travaux concernent la restauration du pont, ses maçonneries et son revêtement de chaussée.
Plus d'informations et souscription : <http://www.fondation-patrimoine.org/48991>

Rappel : depuis le 1er janvier 2017, le SYMTOMA a modifié les consignes de tri des déchets ménagers. Ainsi, vous pouvez désormais jeter dans le sac jaune ou le bac jaune TOUS les papiers et TOUS les emballages produits dans la maison. Cela va du pot de yaourt au tube de dentifrice en passant par la barquette de jambon. Tous les détails dans Peyrolles-info n°133.